

HORAIRES CHABAT NICE  
10 KISLEV 5773

Vendredi 23 Novembre 2012

Allumage Nérot : 16H40

Chekia : 16H58

Samedi 24 Novembre 2012

Fin de Chabat : 17H44

Rabénou Tam : 17H54

# LEKHA DODI

בס"ד

## PARACHAT VAYETSE

506

Le mot du RAV:

### «L'ENGAGEMENT DE YAACOV»

Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

Avant de se rendre chez son futur beau-père, surnommé *LAVAN HAARAMI*- (Lavan le trompeur), Yaacov, l'homme qui réside dans les tentes, et qui avec habilité a su prendre la place de Essav pour recevoir la bénédiction de son père Itsh'ak, est **conscient** que le séjour chez Lavan peut l'influencer et l'affaiblir dans sa relation avec Hachem c'est de l'assimilation.

Il se rend donc dans la Yéchivah de CHEM et de EVER pour consolider ses connaissances et se préparer à l'épreuve du monde du *CHEKER-MENSONGE* (*alma dechikra*), où la seule valeur est l'intérêt personnel.

Yaacov ne se contente pas des quatorze années d'études dans cette Yéchiva. Il se rend sur le lieu où ses pères ont prié Chah'arit et Minh'a. Avraham a prié Chah'arit pour implorer la Miséricorde pour Sédom et Amora. Itsh'ak a prié Minh'a pour réussir son union avec Rivka. Yaacov prie Arvit pour demander l'aide Divine, afin de réussir l'épreuve de l'assimilation.

Yaacov s'endort dans ce lieu sacré. Son rêve est une vision prophétique : les anges qui montent et qui descendent représentent les royaumes qui seront puissants et ceux qui s'affaibliront jusqu'à la venue du Machiah'. Hachem rassure Yaacov et lui fait cette promesse : « La terre sur laquelle tu reposes, Je la donne à toi et à ta postérité, ta descendance sera nombreuse comme la poussière de la terre. Je serai avec toi et Je te protégerai... ».

A son réveil, Yaacov nomme l'endroit LA MAISON DE D...et il s'engage par un *NEDER*, un vœu, à une fidélité totale à Hachem en disant : « Si Hachem est avec moi, me garde dans la voie où je marche, me donne du pain à manger et des vêtements à porter, que je retourne en paix à la maison de mon père, alors Hachem (*Midat harah'amim*) sera mon D...( *Midat hadin*)... Et tout ce que Tu me donneras j'en prélèverai le *Maasserl*(la dîme) à Ton intention ».

Etait-il nécessaire de faire un *NEDER* ? Yaacov avait-il un doute sur les promesses d'Hachem ? NON ! Yaacov n'a pas de doute. La vraie raison est que le Tsadik ne veut pas bénéficier des faveurs divines **gratuitement**. Il souhaite les mériter par ses efforts et sa réussite personnelle. Il s'engage par son *Néder* à atteindre la qualité de *Midat hadin*, et d'obtenir **de droit** la Protection divine. Rachi explique : « Que cet engagement consiste à ce que Yaacov ne subisse aucune influence néfaste et qu'il n'y est aucune imperfection chez ses enfants ».

Yaacov nous donne ainsi l'exemple à suivre : de prendre conscience du danger de l'assimilation, de se préparer, de prier, de s'engager par un *Néder* et de remercier Hachem en prélevant la dîme.

"Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié à la mémoire de Monsieur Moché Accos Zal"



"Tous les jours  
Minh'a au C.E.J.  
à 12h40"

## GREFFE D'ORGANE

Tiré du livre Péniné Hala'ha de Rav E. Melamed chalita

### Prélever des organes d'un homme vivant pour sauver un malade (poumon, cœur)

Il y a certains malades dont le seul moyen de les sauver est de greffer un organe. Par exemple : une personne atteinte de fibroses pulmonaires à un stade avancé où ses poumons ne fonctionnent plus, la médecine prévoit une transplantation du poumon. Il en est de même pour ce qui est du foie ; lorsqu'il y a une insuffisance hépatique on a recours à une greffe de foie, en prélevant un greffon chez un donneur vivant.

La question est la suivante : la Tora au livre de Vayikra 19-16 nous ordonne « lo taâmod âl dam réé'ha – tu ne resteras pas insensible au danger d'autrui ». Cette loi nous ordonne à porter secours à toute personne étant en danger. A-t-on donc l'obligation de faire don de ses organes pour sauver autrui ? Ou, pourrait-on dire, qu'il est interdit de faire don de ses organes puisque l'intervention effectuée sur le donneur le met lui aussi quelque peu en danger vu la complexité et la délicatesse de la récupération de son organe ? (*nb : la question est de savoir si un homme a le devoir de prendre un risque pour sauver autrui ? Si oui, quelle est la limite de ce risque ?*).

La majorité des décisionnaires sont d'avis que celui qui fait don d'organe, tel le poumon ou le foie, pour sauver un malade réalise une grande mitsva ; cependant, il n'y a pas d'obligation à le faire ! Effectivement la loi qui dit qu'on doit sauver autrui d'un danger ne dit pas qu'on doit se mettre en danger pour ce faire, or pour donner un poumon ou le foie le donneur encourt un risque dangereux (pré ou post opératoire).

On aurait pu objecter : le danger qu'encourt le donneur est faible, or dans la vie nous voyons bien que l'homme est prêt à prendre de grands risques pour ce qui est de gagner de

l'argent ! (*nb : là aussi la question s'impose : jusqu'où a-t-on le droit de prendre des risques pour subvenir à ses besoins matériels "parnassa" ?*). Mais la différence est simple, l'homme est prêt à encourir des risques à court terme or pour ce qui est du don d'organe le donneur prend des risques à moyen/long terme. Rajoutons également que pour ce qui est de gagner de l'argent l'homme n'est pas prêt à encourir certains risques ; par exemple : l'homme n'est pas prêt à vendre un de ses organes pour régler ses problèmes financiers...

On a soumis la question suivante au Radbaz : si on dit à un homme de se laisser couper la main ou de tuer son prochain !, doit-il sacrifier sa main pour sauver l'autre de la mort ? Le Radbaz a répondu : amputer sa main est également un geste à risque (infection etc.), or l'homme n'a pas l'obligation de se mettre en danger pour sauver autrui. De plus la Tora ne nous ordonne pas des lois qui s'opposent à la nature de l'homme, il est évident que dans sa nature l'homme n'est pas prêt à perdre un membre pour sauver l'autre de la mort, la Tora ne peut donc l'enjoindre à le faire ; par contre celui qui le ferait malgré tout est qualifié de h'assid et il en sera récompensé. Cette opinion s'oppose à celle du Rikanti qui voit une obligation de donner tout organe soit-il pour sauver autrui de la mort.

Conclusion : il n'est pas un devoir de faire un don d'organe (poumon, foie), mais celui qui le ferait tout de même est digne d'éloge. Telle est l'opinion de Rav Moché Feinstein zal, Rav Chlomo Zalman Auerbach zal, Rav Ovadya Yossef chalita. A l'opposé du Tsits Eliezer zal qui interdit.

Prélever un rein d'un vivant. La question est quelque peu différente que dans le cas du poumon et du foie puisque le donneur encourt un risque beaucoup moins important. De même

le don du rein est moins vital puisque le malade peut continuer à vivre par dialyse. La greffe de rein peut se faire également à partir d'un rein récupéré d'un mort. Là aussi la halah'a n'oblige pas de le faire mais qui le ferait est digne d'éloge.

### Est-il permis de récupérer un organe d'un mort pour le greffer sur un malade afin de le sauver du danger ?

Il faut savoir que de prime abord il y a trois interdits à prendre un organe d'un mort :

- 1) *Hanaate Hamète* : Interdiction de tirer profit d'un mort – voir traité Avoda Zara 29b
- 2) *Nivoul Hamète* : interdiction de traiter le mort avec mépris – déshonorer le mort et ses proches.
- 3) *Kévourate Hamète* : le devoir d'enterrer le mort avec tous ses membres et organes.

Selon le Noda Bihouda, le H'atam Sofer, le H'azon Ich et Rav C.Z Auerbach ces interdits sont à respecter de manière générale mais en cas de pikoua'h nefech – pour sauver une vie, puisque toute la Tora peut-elle être transgressée alors ces interdits également font partie de la permission de passer outre. Par conséquent s'il se trouve devant nous un malade en danger et la seule manière qui s'offre à nous de le sauver c'est de lui faire une greffe en récupérant un organe d'un mort alors la chose est permise. Ceci toutefois à la condition que la famille du défunt accepte qu'on récupère l'organe de leur proche puisque le corps est sous leur responsabilité. Certains décisionnaires pensent même qu'on a le devoir d'influencer la famille d'accepter la récupération de l'organe de leur défunt pour sauver un malade.

Par contre selon le Binyan Tsion et le Minh'at Yitsh'ak il est interdit de récupérer l'organe d'un mort puisque lui-même est dispensé de toute la Tora ! Et, même si la halah'a nous autorise de voler le bien d'autrui pour se sortir d'un danger ceci est dit uniquement si on a la possibilité de le dédommager par la suite ce qui

n'est bien entendu pas le cas pour l'organe volé d'un mort.

### La greffe du foie et du cœur

Ces deux organes sont compatibles à la greffe uniquement s'ils sont récupérés d'un corps vivant. Dans ce cas la question est plus complexe puisqu'elle touche la mort du donneur.

Une personne dont son cerveau ne fonctionne plus alors que son cœur bat, est-elle considérée comme morte ou vivante ?

Nos Sages au traité Yoma 85a définissent la vie par la faculté respiratoire de l'être (se basant sur le verset dans Béréchit 7-22). Si l'homme respire son cœur bat, s'il ne respire plus son cœur s'est arrêté. Telle est la conclusion du Rambam (Chabat 2-19) et du Choulh'an Arouh' O'H 329-4. Cependant la science a découvert que dans les quatre minutes de l'arrêt respiratoire on peut secourir la personne, ceci autorise d'ailleurs la transgression de Chabat pour porter secours à une personne qui ne respire plus. Selon cette idée il est clair qu'une personne est déclarée morte lorsque le cerveau a stoppé complètement puisque ceci entraîne une impossibilité respiratoire autonome ; dans ce cas les battements de cœur ne prouvent pas que la personne est vivante... d'après cette théorie on a le droit de récupérer le cœur d'un tel malade pour sauver une personne en danger.

Une autre théorie veut que la vie est définie par le cœur. Il est donc interdit de récupérer le cœur d'un malade, le médecin qui le ferait serait même qualifié d'assassin ! Rav C.Z. Auerbach rajoute que les médecins "s'empressent" parfois de déclarer qu'untel est mort cérébrale, on ne peut se fier à leur diagnostic pour ce qui est de la déclaration de la mort dans ce cas.

D'après Rav C.Z Auerbach, Rav Elyachiv, Rav Waldinberg, Rav Ovadya Yossef, Rav Wozner : il est interdit de récupérer le cœur et le foie du patient, qui le ferait est un meurtrier. Le receveur n'a pas le droit d'accepter la greffe de cœur et ce même si la famille du donneur consent le don...

## La MEZOUSA par Rav Imanouël Mergui

Au traité Péa chapitre 1 le Yérouchalmi raconte : Un juif riche et noble du nom d'Artabon, envoya à Rabénoù Hakadosh une pierre précieuse d'une valeur inestimable ; il demanda à Rabi de lui envoyer également un objet de grande valeur. Rabi envoya à Artabon une mézouza. L'étonnement d'Artabon était à prévoir, il dit à Rabi : je t'envoie un bijou d'une valeur sans égal et toi tu m'envoies un parchemin qui ne vaut que quelques pièces !? Rabi lui donna deux réponses :

- 1) « c'est que la sagesse est plus précieuse que les perles, tous les biens réunis ne la valent point » - Michlé 8-11.
- 2) Tu m'offres un bijou que je dois garder par contre moi je t'offre un bijou qui, même lorsque tu dors, c'est lui qui te garde.

Rabénoù Hakadosh nous lègue ici deux points fondamentaux quant à la mitsva de la mézouza.

1) Comment un homme peut-il croire que des biens matériels aussi chers soient-ils peuvent être comparés à des objets de mitsva ?! Un diamant, quelque soit son prix, une Ferrari, je ne sais pas imaginez votre iphone etc. tout ça est de valeur inférieure à l'objet de mitsva. C'est la mézouza qui est choisie pour nous livrer cette réflexion, en somme la mézouza c'est un petit bout de parchemin et quelques gouttes d'encre, rien de plus. Je constate qu'on est vraiment très loin de la Tora ! Les gens n'ont pas cinquante euros pour s'acheter une mézouza mais une belle télévision, un beau téléphone, un beau scooter, une belle maison etc. là on ne se demande plus si on a l'argent ! On a vraiment rien compris. On a de l'argent pour refaire la peinture ou d'autres travaux et on n'a pas quelques euros pour la Tora ! Ce point nous invite à réfléchir sur la valeur des choses. Cette réflexion est l'exercice de la vie, un enfant voit plus de valeur dans un playmobil que dans un ipad. Grandir c'est reconnaître la juste valeur des objets qui nous entourent. C'est également estimer et valoriser les gens qui nous

entourent. Le respect dû aux parents ainsi qu'aux Maîtres de Tora nous apprend que certaines personnes sont de valeur supérieure aux autres ! Les guerres nous font réfléchir



sur la valeur de la vie. Les enjeux de la société (la dernière blague en date "le mariage pour tous" qu'il conviendrait d'appeler "le mariage pour personne") nous font réfléchir sur la valeur de l'homme et de la femme – d'ailleurs tous les conflits sociaux, notamment ceux qui tournent autour du couple et de la famille, nous invitent à redimensionner et surtout estimer à juste titre qu'est-ce qu'un homme ? Qu'est-ce qu'une femme ? Qu'est-ce qu'un enfant ? Etc. C'est bien ce "petit bout de papier" qui nous stimule à penser que la valeur des choses ne se définit pas par leur prix mais par ce que chaque chose renferme au fond d'elle-même et en elle-même. Chaque porte est marquée et scellée de "ce petit bout de papier" parce qu'en franchissant encore un palier on risque d'oublier la valeur des choses.

2) Et, justement, la mézouza qui paraît être insignifiante a en réalité une valeur qui dépasse l'entendement, pourquoi ? Normalement ce qui a de la valeur exige la surveillance de l'homme or pour ce qui est de la mézouza c'est elle qui surveille l'homme. La valeur de la mézouza est qu'elle apprend à l'homme qu'il est lui-même d'une dimension supérieure ! L'homme dépense beaucoup d'argent pour une "pierre précieuse" alors que pour son "lui-même" il n'investit pas grand-chose. Rabi voulait dire à Artabon : toi tu m'offres un diamant mais moi je t'offre ce que tu es toi-même, je te renvoie à toi-même ; parce que, toi tu croyais que ta pierre est ce qu'il y a de plus cher au monde mais ton erreur est bien là, tu croyais même que ta pierre, sans aucune utilité dans la vie, est au-dessus de toi alors je t'offre ce "petit bout de papier" qui te rappelle que tu es toi-même d'une valeur supérieure à ta pierre ! Chaque porte que tu franchis dans ta vie est une nouvelle chance qui t'est donnée pour que tu t'interroges de savoir qu'est-ce que tu vaux face à l'univers que tu vas rencontrer !!!